

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue à huis clos le **19 janvier 2021** à **18 h 15** par conférence téléphonique, à laquelle sont présents : le maire, M. Richard Perreault, M^{mes} Liza Poulin, Nicole Ruel, Michèle Murray et Marie-Claude Collin, MM. Stéphane Dufour, Serge Paquette, Guy Frigon, Jean-François Pinard, Patrick Marineau et Stéphane Bertrand, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Michel Lacasse, directeur général, Patrick Toupin, directeur général adjoint, Normand Dupont, directeur général adjoint et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 18 h 15, Monsieur le maire ouvre et préside la séance.

MOT DU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION... ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 2021-01-001

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Liza Poulin que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante :

Ajout à l'ordre du jour :

- 19.1 Imposition d'une réserve pour fins publiques – Lots 2 322 774 et 2 322 775 et parties des lots 2 322 772, 2 322 779 et 6 211 836

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX 2021-01-002 **SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE** **DU 8 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Guy Frigon que les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du **8 décembre 2020** soient approuvés par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1418-154 2021-01-003

Monsieur Stéphane Dufour donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-154 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est de prévoir, à l'intérieur des zones H-735 et H-740 une densité d'occupation résidentielle maximale à l'hectare.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

RÉSOLUTION...
2021-01-004

DEMANDE DE DÉMOLITION 2020-03371
16, 46^E AVENUE OUEST

ATTENDU les dispositions des Règlements d'urbanisme concernant la démolition d'immeuble;

ATTENDU QUE la démolition permettra la construction de deux habitations unifamiliales isolées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Guy Frigon que soit autorisée la démolition de l'habitation unifamiliale isolée située au 16, 46^e Avenue Ouest, et ce, conditionnement à ce que l'arbre situé en cour avant soit conservé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-005

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 15 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **15 décembre 2020** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-006

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2020-00181
OPÉRATION CADASTRALE
(SUPERFICIE ET LARGEUR MINIMALE DE LOTS)
16, 46^E AVENUE OUEST
LOT 1 904 787 - LOTS PROJETÉS 6 396 642
ET 6 396 643

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **20-12-06.4** du 15 décembre 2020 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Guy Frigon qu'il soit accordé aux lots projetés **6 396 642** et **6 396 643** du Cadastre du Québec (*16, 46^e Avenue Ouest*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour ceux-ci, une superficie de 411,2 m² et une profondeur de 24,81 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-202, du *Règlement 1418 de zonage*, une superficie minimale de 464 m² et une profondeur minimale de 27 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-007

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2020-00182
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE
(MARGE LATÉRALE ET MARGES LATÉRALES TOTALES)
71, RUE DUBREUIL
LOT 2 321 556

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **20-12-06.3** du 15 décembre 2020 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Liza Poulin qu'il soit accordé au lot 2 321 556 du Cadastre du Québec (*71, rue Dubreuil*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge latérale gauche de 1,64 mètre, une marge latérale droite de 1,91 mètre et des marges latérales totales de 3,55 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-624, du *Règlement 1418 de zonage*, une marge latérale minimale de 2 mètres et des marges latérales totales minimales de 5 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-008

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2020-00183
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION
UNIFAMILIALE ISOLÉE (MARGE AVANT)
232, RUE OUIMET
LOT 5 591 270

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **20-12-06.2** du 15 décembre 2020 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Serge Paquette qu'il soit accordé au lot 5 591 270 du Cadastre du Québec (*232, rue Ouimet*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal, une marge avant de 4,54 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-609, du *Règlement 1418 de zonage*, une marge avant de 6 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-009

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2020-00186
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE
(MARGE AVANT SECONDAIRE)
53, RUE JOSEPH-BEPKA
LOT 4 115 067

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **20-12-06.1** du 15 décembre 2020 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Madame Marie-Claude Collin qu'il soit accordé au lot 4 115 067 du Cadastre du Québec (*53, rue Joseph-Bepka*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal, une marge avant secondaire de 2,75 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-135, du *Règlement 1418 de zonage*, une marge avant secondaire de 6 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-010

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2020-00196
AJOUT D'UN SILO (LOCALISATION)
1210, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC
LOTS 2 655 367 ET 2 871 466

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **20-12-06.5** du 15 décembre 2020 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand qu'il soit accordé aux lots 2 655 367 et 2 871 466 du Cadastre du Québec (*1210, boulevard Michèle-Bohec*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE l'installation d'un silo visible de la rue**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* l'interdit.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-011

OPÉRATION CADASTRALE
DEMANDE 2020-00028
LOTS PROJETÉS 6 394 663 ET 6 394 664
41, RUE GASTON-DUMOULIN
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots **6 394 663** et **6 394 664** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale des lots projetés équivaut à 13 934 mètres carrés;

ATTENDU QUE la superficie totale du lot 6 394 663 à mettre en valeur et qui doit faire l'objet d'une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels équivaut à 7 843,2 mètres carrés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Guy Frigon que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 394 663** et **6 394 664** du Cadastre du Québec préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 11 septembre 2020, minute 44 729, dossier S-17 171-3, le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur marchande du lot 6 394 663 mis en valeur, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire *05.810.10.000 (Fonds des parcs)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-012

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE
DEMANDES 2017-00087, 2020-00189, 2020-00193, 2020-00187, 2020-
00190, 2020-00191, 2020-00184, 2020-00185, 2020-00195, 2020-00200
ET 2020-00199

ATTENDU les recommandations du 15 décembre 2020 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2017-00087 **130, boulevard de Chambéry**
Modification - PIIA 2017-00087
Habitation multifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 20-12-05.1** et plans (**Annexe A**)

PIIA – 2020-00189 **40, rue de l'Andalou**
Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 20-12-05.2** et plans (**Annexe B**)

PIIA – 2020-00193 **43, rue de l'Andalou**
Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 20-12-05.3** et plans (**Annexe C**)

PIIA – 2020-00187 **9, rue de Macornet**
Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 20-12-05.4** et plans (**Annexe D**)

PIIA – 2020-00190 **11, rue de Macornet**
Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 20-12-05.5** et plans (**Annexe E**)

PIIA – 2020-00191	2, rue du Montlevin Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 20-12-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2020-00184	1000, boulevard du Curé-Labelle COUCHE-TARD Enseignes sur marquise, détachée et murale Recommandation C.C.U. 20-12-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA – 2020-00185	80, boulevard de la Seigneurie Ouest, local 102 SUBWAY Enseignes détachées et murales Recommandation C.C.U. 20-12-05.8 et plans (Annexe H)
PIIA – 2020-00195	80, boulevard de la Seigneurie Ouest, local 101 SUSHIS À LA MAISON Enseignes détachées et murales Recommandation C.C.U. 20-12-05.9 et plans (Annexe I)
PIIA – 2020-00200	115 à 123, rue Carmelle-Boutin Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée juxtaposée Recommandation C.C.U. 20-12-05.10 et plans (Annexe J)
PIIA – 2020-00199	127 à 135, rue Carmelle-Boutin Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée juxtaposée Recommandation C.C.U. 20-12-05.11 et plans (Annexe K)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Madame Liza Poulin d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2017-00087, 2020-00189, 2020-00193, 2020-00187, 2020-00190, 2020-00191, 2020-00184, 2020-00185, 2020-00195, 2020-00200 et 2020-00199**, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 15 décembre 2020, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme Annexes « A à K » pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2021-01-013	PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DEMANDES 2019-00257 ET 2019-00258
--	---

ATTENDU que suite à l'adoption de la résolution 2020-07-319 lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2020, le conseil a autorisé une contribution au fonds de stationnement par sa résolution 2020-08-373 adoptée à la séance ordinaire du 18 août 2020;

ATTENDU les recommandations du 21 avril 2020 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2019-00257	1465, boulevard Michèle-Bohec – Bâtiment A NOTRE-BŒUF-DE-GRÂCE Nouvelle construction - Bâtiment commercial Recommandation C.C.U. 20-04-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2019-00258	1471, boulevard Michèle-Bohec- Bâtiment K Nouvelle construction - Bâtiment commercial Recommandation C.C.U. 20-04-05.2 et plans (Annexe B)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2019-00257 et 2019-00258**, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2020, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme Annexes « A et B » pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-01-014**

**APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-153 P1**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 à 5 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que le *Premier projet de règlement 1418-153 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncée dans un avis public, conformément à ce qui est prescrit à l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-01-015**

**APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-154 P1**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Liza Poulin que le *Premier projet de règlement 1418-154 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncée dans un avis public, conformément à ce qui est prescrit à l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-01-016**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.)
SECTION LOCALE 2229, COLS BLANCS**

ATTENDU QUE la convention collective 2017-2021 des employés cols blancs a été signée le 15 décembre 2020 et que certaines corrections sont nécessaires;

ATTENDU le projet de lettre d'entente 2020-12-14 modifiant certains articles de la convention collective 2017-2021 des employés cols blancs.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Liza Poulin d'autoriser la directrice des Ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente 2020-12-14 avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-01-017**

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
RESPONSABLE EN LOISIRS AQUATIQUES
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE
ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Guy Frigon de confirmer l'embauche de **Madame Frédérique Brunette** au poste de « *Responsable en loisirs aquatiques* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, rétroactivement au 11 janvier 2021, et ce, conditionnellement à la réussite des tests médicaux et de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-01-018**

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de prendre acte du dépôt du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 novembre au 15 décembre 2020** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-01-019**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2020-006
PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS**

ATTENDU QUE par sa résolution **2020-02-088** adoptée le 18 février 2020, le conseil acceptait la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme HOMEWOOD SANTÉ INC. pour le service de **Programme d'aide au employés (PAE)** pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercée au choix de la Ville et qu'en 2021, il s'agit de la « *première* » année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des ressources humaines* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Guy Frigon de renouveler le contrat de la firme **HOMEWOOD SANTÉ INC.** pour le service de **Programme d'aide aux employés (PAE)** pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, au montant de **21 051,92 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.160.00.414*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-020

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2020-089 P
ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UN SYSTÈME
INTÉGRÉ DE GESTION DE LA PAIE, DU TEMPS
ET DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la compagnie **DLGL TECHNOLOGIES CORPORATION**, pour l'acquisition et l'implantation d'un système intégré de gestion de la paie, du temps et des ressources humaines, incluant l'acquisition de cinq (5) horodateurs numériques et les contrats d'entretien et de soutien et automates d'appels pour une durée de dix (10) ans, au montant total de **695 690,73 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à signer tous les documents pour donner effet à la présente résolution et à imputer cette dépense comme suit : emprunter un montant de **293 186,25 \$ taxes incluses** au fonds de roulement sur une période de 60 mois pour l'acquisition et le déploiement et approprier un montant annuel de **40 250,45 \$ taxes incluses** à même le poste budgétaire 02.130.00.415 pour le contrat d'entretien et de soutien, ainsi que l'automate d'appels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-021

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2020-096 P
SERVICE DE CONCIERGERIE AU POSTE DE POLICE**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la compagnie **ARMEX INC.**, pour le service de conciergerie au poste de police pour une période de 52 semaines, soit du 31 janvier 2021 au 30 janvier 2022, au montant de **56 883,88 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.820.00.531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-022

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2020-113 P
TRAITEMENT DE L'AGRILE DU FRÈNE AU TREEAZIN
POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.**, pour le traitement de l'agrile du frêne au Treeazin pour les années 2021 et 2022, au montant total de **160 804,04 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-023

APPROBATION – RÈGLEMENT 1629

ATTENDU QU'en date du 8 décembre 2020, le *Projet de règlement 1629* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin :

- **D'APPROUVER** le *Règlement 1629 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements, et un emprunt de 880 000 \$ à cette fin.*
- **DE DÉCRÉTER** que toute personne habile à voter sur ledit règlement pourra demander la tenue d'un scrutin référendaire en transmettant une demande par écrit dans les quinze (15) jours de l'avis public publié à cet effet, le tout conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-024

APPROBATION – RÈGLEMENT 1630

ATTENDU QU'en date du 8 décembre 2020, le *Projet de règlement 1630* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray :

- **D'APPROUVER** le *Règlement 1630 décrétant l'acquisition d'équipements pour les infrastructures 9-1-1, et un emprunt de 370 000 \$ à cette fin.*
- **DE DÉCRÉTER** que toute personne habile à voter sur ledit règlement pourra demander la tenue d'un scrutin référendaire en transmettant une demande par écrit dans les quinze (15) jours de l'avis public publié à cet effet, le tout conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-025

APPROBATION – RÈGLEMENT 1631

ATTENDU QU'en date du 8 décembre 2020, le *Projet de règlement 1631* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Liza Poulin que le *Règlement 1631 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2021* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-026

APPUI À LA COALITION SANTÉ LAURENTIDES

ATTENDU QUE la population des Laurentides a doublé en quatorze ans s'élevant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, et cela, sans compter les villégiateurs aussi en croissance importante dans la dernière année;

ATTENDU les résultats de l'importante étude de la firme Dameco confirmant l'inadéquation entre les besoins de services de la population de la région des Laurentides et les services offerts, particulièrement en regard des services de santé et de services sociaux;

ATTENDU QUE la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais que la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destinée à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs millions de dollars est révélateur du déséquilibre et de l'iniquité interrégionale;

ATTENDU QUE faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain;

ATTENDU QUE les rénovations hospitalières des dernières années n'ont pas permis de répondre à l'augmentation du volume d'activités médicales requis;

ATTENDU QUE le rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2018 portant sur l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ), vaisseau amiral de l'organisation hospitalière de la région, fait mention de l'état de désuétude de l'infrastructure et que la situation perdure depuis, parfois même de manière encore plus négative;

ATTENDU QUE plusieurs acteurs du milieu hospitalier et du milieu politique se questionnent quant à la progression des projets de réaménagements nécessaires et se surprennent qu'après plus de deux ans suivant la première annonce de modernisation de l'HRSJ en août 2018, peu d'avancement soit survenu;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires régionaux ont constaté un changement majeur dans l'échéancier du CISSS qui fait reculer la réalisation du projet de l'HRSJ à 2029-2030, si aucun retard ne survient;

ATTENDU QUE seuls trois hôpitaux de la région (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint-Jérôme) seront modernisés dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'il n'y a aucune perspective pour les trois autres centres hospitaliers de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge);

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec, dans différentes déclarations, dont une remontant à juillet 2020, soutient que la population des Laurentides doit pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada du 23 novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'HRSJ;

ATTENDU QU'il est vital d'établir une vision cohérente du système de santé laurentien pour moderniser son réseau et qu'il faut mettre fin dès maintenant à la culture du saupoudrage qu'opère le CISSS des Laurentides;

ATTENDU QUE le Conseil des Préfets et Élus de la région des Laurentides (CPÉRL) a adopté à l'unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, par la résolution numéro CPÉRL-06-03, le plan de mise sur pied d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels ont droit la population des Laurentides;

ATTENDU QUE la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande de consolidation et de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'HRSJ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Serge Paquette :

- D'ADHÉRER officiellement à la Coalition Santé Laurentides;

- D'APPUYER la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix des élus de la municipalité de Blainville à celle de la MRC de Thérèse-De Blainville, du CPÉRL et des partenaires laurentiens afin d'exiger le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des six centres hospitaliers des Laurentides et le respect du calendrier d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-027

**DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE
POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE TRI
ET DE CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES
RECYCLABLES AVEC TRICENTRIS**

ATTENDU les articles 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 938.1 du *Code municipal* donnant notamment au ministre le pouvoir d'autoriser une municipalité à octroyer un contrat sans demander de soumission;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est membre de Tricentris et, à ce titre, lui confie le tri des matières recyclables provenant de son territoire;

ATTENDU QUE l'actuel contrat entre la Ville et Tricentris vient à échéance le 14 avril 2022;

ATTENDU les pourvois en contrôle judiciaire et demandes de jugement déclaratoire visant à déclarer nuls les contrats entre Tricentris et la Ville de Laval et la MRC Vaudreuil-Soulanges (dossier 540-17-012648-175 et 540-17-012809-173);

ATTENDU le jugement de première instance déclarant que ces contrats ont été conclus illégalement mais autorisant leur maintien en vigueur jusqu'à leur terme;

ATTENDU QUE la procédure d'appel de ce jugement est en cours mais viendra vraisemblablement à terme après l'expiration du contrat actuel;

ATTENDU le projet de loi 65 déposé le 24 septembre 2020 par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques modifiant principalement la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en matière de consigne et de collecte sélective;

ATTENDU QUE selon l'échéancier prévu par le ministre, la modernisation de la collecte sélective entrerait en vigueur en décembre 2021;

ATTENDU les conditions de marché actuelles des centres de tri et les délais requis pour procéder aux appels d'offres pour le tri des matières recyclables et pour la collecte et le transport de celles-ci vers le centre de tri désigné;

ATTENDU le projet d'entente présenté par Tricentris couvrant la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024 d'une valeur approximative de 1 423 190 \$;

ATTENDU QUE, dans les conditions de travail actuelles, il est dans l'intérêt de la Ville de conclure un contrat sans demande de soumission avec Tricentris.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Nicole Ruel :

- QUE la Ville de Blainville demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la permission, aux conditions qu'elle pourra déterminer, d'octroyer un contrat sans demande de soumission à Tricentris concernant le tri et le conditionnement des matières recyclables pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024;
- D'APPROUVER le projet de contrat dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-028

**DÉPÔT – RAPPORT D’AUDIT DE CONFORMITÉ
DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC
SUR LE PROCESSUS D’ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a effectué à partir de juin 2020 des travaux d’audit dans 28 municipalités concernant le processus encadrant l’adoption des règlements;

ATTENDU QUE la Commission vise par ces travaux d’audit, à susciter des changements durables et positifs dans le fonctionnement et la performance des municipalités et des organismes municipaux, et ce, au profit des citoyens;

ATTENDU QUE les travaux d’audit avaient pour objectif de s’assurer que le processus suivi pour l’adoption, la publication et l’entrée en vigueur des règlements soit conforme à l’encadrement législatif applicable;

ATTENDU QUE parmi les 28 municipalités auditées, cinq d’entre elles se sont conformées, dont Blainville, dans tous les aspects importants, aux exigences encadrant le processus d’adoption des règlements.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Liza Poulin de déposer le rapport d’audit de conformité de la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec sur le processus d’adoption des règlements daté de décembre 2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-029

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d’aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Guy Frigon d’autoriser ou d’entériner le versement des subventions et autres formes d’aides financières apparaissant aux listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même le poste budgétaire 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-030

**PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE
À L’ENTREPRENEURIAT
OCTROI DE SUBVENTION ET PRÊT
ÉBÉNISTERIE LES FRÈRES SÉGUIN S.E.N.C.**

ATTENDU le **Programme d’aide financière à l’entrepreneuriat** créé par la Ville de Blainville à la suite du dépôt des états financiers de la Ville pour l’année 2012;

ATTENDU QU’une somme de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) a été rendue disponible dans le cadre de ce programme;

ATTENDU le mandat confié à la **Société de Développement Économique Thérèse-de Blainville (CLD)** pour la gestion du Programme, l’analyse des demandes d’aide présentées et le dépôt au conseil des recommandations qui méritent une subvention;

ATTENDU QUE le **CLD** a été intégré à la **Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville (MRC)** qui assume dorénavant les mandats et responsabilités qui étaient confiés au **CLD**;

ATTENDU le dépôt auprès du conseil du rapport du comité formé par la **MRC** pour l'analyse de la demande d'aide recommandant l'octroi d'une subvention et d'un prêt à l'entreprise suivante, située sur le territoire de Blainville, savoir :

ÉBÉNISTERIE LES FRÈRES SÉGUIN S.E.N.C.
(anciennement Ébénisterie Les Frères de Bois S.E.N.C.)

ATTENDU la compétence accordée à la Ville en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Liza Poulin d'accorder, dans le cadre du **Programme d'aide financière à l'entrepreneuriat** de la Ville de Blainville, l'aide financière suivante à l'entreprise **ÉBÉNISTERIE LES FRÈRES SÉGUIN S.E.N.C.** des entrepreneurs Alexandre Séguin et Xavier Séguin :

- une subvention de TROIS MILLE DOLLARS (**3 000 \$**) et un prêt de DEUX MILLE DOLLARS (**2 000 \$**) sans intérêt jusqu'en décembre 2022, remboursable **à partir du 1^{er} janvier 2022 à raison de 166,66 \$ par mois.**

QUE le *directeur des Services juridiques et greffier*, ou en son absence la *greffière adjointe*, soit autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Ville, le document attestant du prêt à l'entreprise **ÉBÉNISTERIE LES FRÈRES SÉGUIN S.E.N.C.**;

QUE la *directrice du Service des finances et trésorière* soit autorisée à approprier cette somme à même le *surplus accumulé*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-031

ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT
9237-0253 QUÉBEC INC.
LOT 6 338 900 ET PARTIE DU LOT 6 226 028
RUE LEGAULT

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que la Ville accepte l'offre d'achat de la compagnie **9237-0253 QUÉBEC INC.**, et autorise ainsi la vente du lot **6 338 900** et d'une partie du lot **6 226 028** du Cadastre du Québec, situés sur la rue Legault, d'une superficie approximative de 5 503,5 mètres carrés, au prix de **172 975,00 \$**, et selon les termes et conditions de l'offre d'achat signée par l'Acheteur en date du 16 décembre 2020, laquelle offre est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-032

ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT
GESTION IMMOBILIÈRE PRIMEAU INC.
PARTIE DU LOT 6 352 273
RUE JEAN-GUYON

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que la Ville accepte l'offre d'achat de la compagnie **GESTION IMMOBILIÈRE PRIMEAU INC.**, et autorise ainsi la vente d'une partie du lot **6 352 273** du Cadastre du Québec, situé sur la rue Jean-Guyon, d'une superficie approximative de 2 864,7 mètres carrés, au prix de **385 445,00 \$**, et selon les termes et conditions de l'offre d'achat signée par l'Acheteur en date du 11 janvier 2021, laquelle offre est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-033

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS – ANNÉE 2021
FINANCEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Liza Poulin d'autoriser les **projets en immobilisations** inscrits à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, au montant total de **803 543,00 \$**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier la dépense en regard de chacun de ces projets à même le fonds de roulement pour la période d'amortissement prévue pour chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-034

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Guy Frigon de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **décembre 2020** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-035

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2017-023 P
ENTRETIEN ET COUPE DE GAZON DANS LES PARCS, ESPACES
VERTS, ÎLOTS, TERRE-PLEINS ET PASSAGES PIÉTONNIERS -
SECTEUR SUD

ATTENDU QUE par sa résolution **2017-03-153** adoptée le 21 mars 2017, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9213-0871 QUÉBEC INC. (Lee Ling Paysagement)** pour l'entretien et la coupe de gazon dans les parcs, espaces verts, îlots, terre-pleins et passages piétonniers du secteur « Sud » de la Ville, pour la saison estivale 2017;

ATTENDU QUE le contrat prévoit quatre (4) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercée au choix de la Ville et qu'en 2021, il s'agit de la « dernière » année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de renouveler le contrat de la compagnie **9213-0871 QUÉBEC INC. (Lee Ling Paysagement)** pour l'entretien et la coupe de gazon dans les parcs, espaces verts, îlots, terre-pleins et passages piétonniers du secteur « Sud » de la Ville, pour la période du **15 avril au 15 novembre 2021**, au montant total de **86 502,63 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02.746.00.541**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-036

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2017-096 P
FAUCHAGE DES PISTES CYCLABLES, DES TERRAINS VACANTS ET
DES BASSINS DE RÉTENTION**

ATTENDU QUE par sa résolution **2018-02-291** adoptée le 20 février 2018, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9213-0871 QUÉBEC INC. (Lee Ling Paysagement)** pour le fauchage des pistes cyclables, des terrains vacants et des bassins de rétention, pour la période du **15 avril au 15 novembre 2018**;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois options de renouvellement d'une année chacune pouvant être exercées au choix de la Ville, et qu'en 2021 il s'agit de la « dernière » année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Serge Paquette de renouveler le contrat de la compagnie **9213-0871 QUÉBEC INC. (Lee Ling Paysagement)** pour le fauchage des pistes cyclables, des terrains vacants et des bassins de rétention pour la période du **15 avril au 15 novembre 2021**, au montant total de **33 762,88 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-037

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2017-098 P
ENTRETIEN ET COUPE DE GAZON DANS LES PARCS,
ESPACES VERTS, ÎLOTS, TERRE-PLEINS ET PASSAGES
PIÉTONNIERS – SECTEUR NORD**

ATTENDU QUE par sa résolution **2018-02-092** adoptée le 20 février 2018, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9213-0871 QUÉBEC INC. (LEE LING PAYSAGEMENT)** pour l'entretien et la coupe de gazon dans les parcs, espaces verts, îlots, terre-pleins et passages piétonniers du secteur « Nord » pour la période du **15 avril au 15 novembre 2018**;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2021, il s'agit de la « dernière » année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Serge Paquette de renouveler le contrat de la compagnie **9213-0871 QUÉBEC INC. (Lee Ling Paysagement)** pour l'entretien et la coupe de gazon dans les parcs, espaces verts, îlots, terre-pleins et passages piétonniers du secteur « Nord » pour la période du **15 avril au 15 novembre 2021**, au montant total de **92 321,91 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

Madame Liza Poulin quitte son siège à 18 h 55 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-038

**MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER 7210-2018-039-S
SECTEUR DU BLAINVILLIER
COLLECTE DES EAUX USÉES
ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'autoriser une dépense additionnelle de **56 070,01 \$ taxes incluses**, pour la surveillance des travaux dans le cadre du

projet de collecte des eaux usées dans le secteur du Blainvillier, payable à la firme **SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1593-1*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-01-039

IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES
LOTS 2 322 774 ET 2 322 775 ET
PARTIE DES LOTS 2 322 772, 2 322 779 ET 6 211 836

ATTENDU QUE la Ville doit planifier l'implantation d'une école primaire dans le quartier Chambéry;

ATTENDU QUE des analyses et études doivent être complétées afin de déterminer l'emplacement à venir de ladite école primaire dans ce quartier;

ATTENDU la volonté de la Ville d'imposer une réserve pour fins publiques selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24) aux fins d'utilité publique, soit à des fins de réserves foncières pour permettre l'implantation d'une école primaire dans le quartier Chambéry;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signification et la publication d'un avis d'imposition de réserve pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la publication de l'avis conformément aux dispositions de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24), sur des parties des lots 6 211 836, 2 322 772 et 2 322 779, ainsi que sur les lots 2 322 774 et 2 322 775, tous du Cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Terrebonne;

ATTENDU QU'il y a lieu de signifier ledit Avis d'imposition de réserve aux propriétaires apparents desdits lots, soit :

- Groupe Chambéry inc. : lot 6 211 836
- Ivanusic Matija : lot 2 322 772
- Dominico Chiovitti : lot 2 322 779
- Frank Huber : lot 2 322 774
- Nicola Chiovitti : lot 2 322 775

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard :

- D'AUTORISER l'imposition d'une réserve pour fins publiques à des fins de réserves foncières pour permettre l'implantation d'une école primaire dans le quartier Chambéry, et ce, sur les immeubles suivants : les lots 2 322 774 et 2 322 775 et des parties des lots 2 322 772, 2 322 779 et 6 211 836 du Cadastre du Québec, montrés aux descriptions techniques et plans préparés par Alioune Badara Ngom, arpenteur-géomètre, le 19 janvier 2021, minute 5500, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- QUE cet Avis d'imposition de réserve soit imposé pour une période de deux (2) ans à compter de la date de publication de l'Avis de réserve, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24);
- DE MANDATER la firme **TRIVIUM AVOCATS** afin qu'elle entreprenne la signification et la publication de l'Avis d'imposition de réserve requis pour donner effet à la présente résolution.

Madame Liza Poulin reprend son siège à 18 h 59 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2021-01-040

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Marie-Claude Collin que la séance soit levée à 19 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Richard Perreault

MAIRE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER